



Lomé, République Togolaise, 26 Novembre 2024

- ARTICLE DE PRESSE -

Atelier régional de plaidoyer pour l'amélioration des documents et instruments juridiques et réglementaires nationaux conformément aux dispositions continentales et régionales en ce qui concerne l'âge minimum au mariage, le consentement, l'éducation des filles et les violences basées sur le genre, du 26 au 28 Novembre 2024, Lomé - République Togolaise.



Lomé, 26 au 28 Novembre 2024 – L'Atelier régional de plaidoyer pour l'amélioration des documents et instruments juridiques et réglementaires nationaux selon les normes continentales et régionales se déroule actuellement à Lomé, République Togolaise. Cet événement régional rassemble des représentants des différents ministères de l'Afrique de l'Ouest et du Centre en charge de la thématique, des organisations internationales, ainsi que des acteurs de la société civile, tous unis dans l'objectif de promouvoir des cadres juridiques solides en matière de droits des femmes et des filles.

Placé sous le thème de la conformité aux standards régionaux et internationaux, cet atelier aborde des questions fondamentales telles que l'âge minimum au mariage, le consentement, l'éducation des filles et la lutte contre les violences basées sur le genre. Les discussions mettent également en lumière les lacunes dans les lois nationales et les meilleures pratiques pour remédier à ces défis.

Au cours de la cérémonie d'ouverture, la représentante du Directeur Régional de l'UNFPA pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, **Dr. Edwige DOMINGO ADEKAMBI**, Représentante Résidente de l'UNFPA au Togo, a salué l'organisation de cet atelier, qu'elle a qualifié de moment crucial pour renforcer les droits et opportunités des femmes et des filles. « **Démarrer cet événement lors des 16 jours d'activisme contre les violences faites aux femmes et aux filles est un signal fort de notre engagement collectif. Chaque jour, des millions de filles sont privées de leurs droits fondamentaux. Il est impératif d'agir avec urgence et détermination pour changer cette réalité,** » a-t-elle déclaré. **Dr. ADEKAMBI** a également mis en lumière la nécessité d'une collaboration renforcée entre les partenaires, soulignant que seule une action concertée permettra d'obtenir des résultats durables et inclusifs dans la région.



Lomé, République Togolaise, 26 Novembre 2024

Quant à la représentante du Représentant Résident de la Banque Mondiale au Togo, **Fatima BARRY**, elle a souligné l'importance cruciale de l'investissement dans les cadres juridiques favorables aux femmes et aux filles, tout en mettant en évidence leur impact économique. « **Investir dans les cadres juridiques qui soutiennent les droits des femmes et des filles n'est pas seulement un impératif moral, c'est également une stratégie essentielle pour le développement économique et social. Une société où les droits sont respectés est une société plus prospère et inclusive,** » a-t-elle affirmé. Elle a également rappelé l'engagement de la Banque Mondiale à accompagner les initiatives visant à harmoniser les cadres juridiques et à promouvoir l'autonomisation des femmes et des filles dans la région, notamment à travers des programmes phares comme le projet SWEDD.

Lors de son allocution, le représentant du Directeur Général de l'Organisation Ouest Africaine de la Santé (OOAS), **Dr. Yves MONGBO**, a mis en exergue la portée stratégique de cet atelier en déclarant : « **La santé sexuelle et reproductive, qui nous réunit ici, est une question fondamentale de droits humains et de développement durable. Garantir des cadres légaux robustes et harmonisés est essentiel pour protéger les droits fondamentaux des femmes et des filles, tout en soutenant leur autonomisation.** » Il a également insisté sur la nécessité d'intensifier le plaidoyer et les actions concertées afin de concrétiser les engagements pris, en alignant les législations nationales sur les normes continentales et régionales, et en accélérant les transformations nécessaires pour atteindre les objectifs de l'Agenda 2063, **l'Afrique que nous voulons.**

Le représentant du Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique du Togo, **Dr. Kokou WOTOBE**, le Secrétaire Général dudit Ministère, a procédé au lancement officiel de l'Atelier régional, soulignant l'engagement du Togo à aligner ses cadres juridiques sur les normes régionales et continentales. Lors de son discours inaugural, il a déclaré : « **L'adoption de ces directives communautaires constituera une avancée majeure en permettant de remédier aux insuffisances constatées dans certaines législations nationales. Ces directives instaureront un cadre harmonisé en matière de droits à la santé sexuelle et reproductive à l'échelle régionale, consolidant ainsi l'engagement des États membres en faveur d'une législation cohérente et inclusive.** » Il a réitéré la détermination des autorités togolaises à traduire les recommandations en actions concrètes, tout en saluant la mobilisation des participants et partenaires présents.

Le programme de cet atelier, qui s'étend sur trois jours, alterne entre sessions plénières, travaux de groupe et échanges interactifs. Les résultats escomptés incluent une feuille de route par pays et des stratégies adaptées pour combler les écarts identifiés dans les législations nationales. Cet atelier bénéficie du soutien de plusieurs partenaires, dont entre autres, PROPEL Health et Ipas Afrique Francophone. Il marque une étape déterminante dans le processus de renforcement des droits sexuels et reproductifs au sein de la CEDEAO.

----- FIN -----